



<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 2 février 2015</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

## REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

La loi 99-1126 du 28 décembre 1999 donne une assise législative à la reprise anticipée des résultats et l'étend à l'ensemble des résultats, alors qu'elle était jusqu'à présent limitée à la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible.

Il ne peut y avoir de reprise anticipée que si le compte administratif n'est pas voté.

Il vous est donc proposé, dans l'attente du vote du compte administratif dans le courant du mois de juin, de reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel annexée à ce rapport.

Le fait de recourir à ces reprises anticipées dégage dans le budget primitif des recettes supplémentaires permettant ainsi de faire évoluer les contributions du département, des communes et EPCI de façon maîtrisée et selon un pourcentage qui est strictement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

A noter que cette année, le résultat cumulé de la section d'investissement est légèrement positif (78 620,40 €) et ne nécessite donc pas d'affectation au compte 1068.

**Il vous est proposé de vous prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 figurant dans le document ci-joint et d'adopter le projet de délibération suivant :**

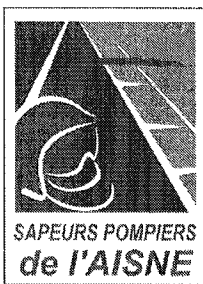
Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2015, les résultats provisoires de l'exercice 2014 suivants :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 4 586 239,45 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 5 197 715,73 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

**Le Président,**

**Thierry THOMAS**



<b>Délibération n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 2 février 2015</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	21
Membres en exercice :	21
Membres présents : ....	14
Votants : .....	14

Affiché le

**12 FEV. 2015**

**Le 2 février 2015 à 15 heures 30**, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

**II - Membre de droit**

M. Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~  
M. le Commandant Olivier MESSIEUX représentant le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier  
M. le Sergent-Chef Jérôme CLIN, sapeur-pompier professionnel non officier suppléant

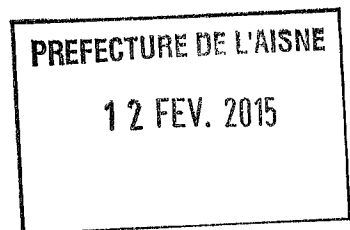
**Excusé(s) :** MM. Jean-Jacques THOMAS, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY, Colonel Stephan ANTHONY, Commandant Philippe BARDON

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M<sup>lle</sup> Manon HERBAIN, M<sup>me</sup> Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2015, les résultats provisoires de l'exercice 2014 suivants :



- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 4 586 239,45 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 5 197 715,73 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0

**Le Président,  
Thierry THOMAS**

**DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE 2014**

Dépenses	Recettes	Solde
----------	----------	-------

<b>section de fonctionnement</b>	Résultat propre à l'exercice 2014	40 528 784,59 €	40 826 230,50 €	297 445,91 €
	résultat antérieur reporté au BP 2014		4 900 269,82 €	4 900 269,82 €
	Résultat 2014	40 528 784,59 €	45 726 500,32 €	5 197 715,73 €

<b>section d'investissement</b>	solde des émissions exercice 2014	18 698 307,47 €	17 800 701,51 €	-897 605,96 €
	résultat antérieur reporté au BP 2014		5 483 845,41 €	5 483 845,41 €
	<b>Solde d'exécution compte 001</b>	18 698 307,47 €	23 284 546,92 €	<b>4 586 239,45 €</b>

<b>restes à réaliser au 31/12/2014</b>	fonctionnement			0,00 €
	investissement	4 507 619,05 €		-4 507 619,05 €

	Dépenses	Recettes	Solde	
<b>résultat cumulé 2014 (y compris les reports)</b>	fonctionnement	40 528 784,59 €	45 726 500,32 €	5 197 715,73 €
	investissement	23 205 926,52 €	23 284 546,92 €	78 620,40 €
	<b>total (excédent net)</b>	63 734 711,11 €	69 011 047,24 €	<b>5 276 336,13 €</b>

<b>affectation du résultat</b>	résultat cumulé excédentaire à affecter	5 197 715,73 €
	besoin en financement de la section d'investissement	0,00 €
	<b>affectation au compte 1068</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>report à nouveau au compte 002 en fonctionnement</b>	<b>5 197 715,73 €</b>